

Table ronde 3 : les plateformes comme levier d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale (propositions #15 et #16)

Les discussions de cette table ont porté sur deux propositions de la note visant à permettre un accès mieux informé des travailleurs sur les plateformes numériques, relevant pour la première d'une logique d'articulation avec le service public de l'emploi (SPE), pour la seconde d'une logique d'expérimentation en matière d'insertion :

- En facilitant l'**orientation** des demandeurs d'emploi par le SPE vers les plateformes, tout en prévoyant un certain nombre de **garde fous** : limitation de l'orientation vers des plateformes labellisées « **socialement responsables** », pas d'assimilation de l'activité sur les plateformes à une « **offre raisonnable** » d'emploi, possibilité pour les demandeurs d'emploi de continuer à bénéficier de l'**accompagnement** du SPE, notamment en termes de suivi individualisé et d'accès aux formations (proposition #15).
- En facilitant l'intermédiation en temps réel, notamment par le biais du SPE, sur les opportunités d'activité temporaire offertes par les plateformes. Il s'agirait en particulier de développer des outils d'intermédiation du type « place de marché » centrés sur les activités temporaires en direct ou en partenariat avec des acteurs comme « Vit-On-Job » (proposition #15).
- En favorisant l'expérimentation de **plateformes collaboratives d'insertion**, telles que proposée par *Lulu dans ma rue*. Il s'agit de mettre la capacité des plateformes au service des personnes les plus démunies, en adaptant l'emploi à leurs compétences. Cette expérimentation peut passer :
 - (1) par le lancement d'**appels à projets publics** (par l'Etat, les collectivités locales et/ou Pôle Emploi) d'expérimentation de plateformes collaboratives d'insertion incluant un financement par l'Etat de l'accompagnement socio-professionnel pour les personnes éloignées de l'emploi,
 - (2) L'ouverture de l'insertion par l'activité économique dans le code du travail (L/ 5132-1) à d'autres formes d'emploi que le salariat ;
 - (3) L'extension de l'éligibilité aux aides versées pour la création d'emploi dans le cadre des plans de revitalisation, à la création d'une activité indépendante ;
 - (4) L'augmentation du montant global des subventions allouées par l'Etat au secteur de l'IAE.

Les débats

S'agissant de l'orientation par le **SPE vers des plateformes labellisées** socialement responsables, les débats ont permis d'enrichir, compléter et discuter les propositions dans quatre directions:

- Les participants ont reconnu de **façon assez largement partagée** que les plateformes et le nouveau mode d'intermédiation qu'elles autorisaient pouvaient constituer une **opportunité en matière d'insertion**. La nécessité de tenir compte des aspirations (notamment à être indépendant) et de réfléchir en termes de droit rattaché à la personne, plutôt que de droits rattachés à l'exercice d'une activité dans le cadre d'une plateforme ont été soulignées.
- L'articulation avec le SPE existant dans les faits déjà pour de nombreux travailleurs des plateformes, il serait opportun de préciser le type d'accompagnement.

- S'agissant du label « plateforme socialement responsable » , plusieurs participants ont mis en avant l'opportunité qu'il y aurait à développer des expérimentations, sur une période de temps limitée en vue de créer des dispositifs de régulation susceptibles de proposer à terme des adaptations de la loi, avec une attention particulière s'insérer dans un schéma de gouvernance ouverte et partagée (via l'association des travailleurs concernés, des partenaires sociaux, etc.)

S'agissant de l'expérimentation de **plateformes d'insertion**, les débats ont permis d'enrichir, compléter et discuter les propositions dans principalement trois directions:

- Un assez large accord s'est dégagé pour reconnaître l'intérêt d'étendre la définition de l'insertion économique au-delà de l'emploi salarié.
- Une proposition concrète a été formulée pour accélérer l'expérimentation de ces plateformes d'insertion : la mobilisation des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics de l'Etat et de ses établissements [nota : pour lesquelles un rapport de [2015](#) pointait une faible mobilisation de la part des acheteurs publics et des décideurs].
- La nécessité de replacer ces propositions dans les dispositifs existants a été mise en avant. Il faut en effet être vigilant à ne pas fragiliser davantage les travailleurs en insertion en facilitant le simple auto entrepreneuriat, synonyme d'isolement et d'absence d'accompagnement. Il faut également être vigilant à ne pas assimiler tous types de publics à des publics en insertion (jeunes, ...).

En marge des discussions a été évoquée aussi l'idée d'instaurer une franchise d'activité, proposition portée par *Lulu dans ma rue*.

Participants à la table : AEF, ASTREES, CFTC, Conseiller en ingénierie sociale et organisationnelle, Deliveroo, Happy Dev, Fondation de France, CG Scop, #Leplusimportant, Lulu dans ma rue, Stuart, Vit-On-Job